Questions orales LES COOPÉRATIVES

LA CRÉATION D'UN SECRÉTARIAT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des coopératives. Hier à l'occasion d'un déjeuner, le ministre a finalement donné la réponse du gouvernement au rapport intitulé «Une stratégie de développement coopératif pour le Canada», publié il y a trois ans déjà. N'est-il pas d'avis que la montagne, après un long travail, n'a finalement accouché que d'une souris sous la forme du nouveau secrétariat des coopératives que propose le gouvernement?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Non, je ne suis pas du tout de cet avis, monsieur le Président. Si le député veut prendre la peine de se renseigner auprès des dirigeants de coopératives qui participent en ce moment à Ottawa a des rencontres avec diverses associations coopératives, il constatera que la proposition que nous avons annoncée hier a été élaborée avec l'entière collaboration des représentants du mouvement coopératif de l'ensemble du pays. En critiquant le gouvernement, il critique également le secteur coopératif, qui a travaillé d'arrache-pied avec le gouvernement pour formuler cette proposition.

• (1450)

LES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR FAIRE ADOPTER DES MESURES INCITATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION DE CAPITAL

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances, qui pourra nous dire jusqu'où le gouvernement pense aller. Le ministre n'ignore pas que le secteur des coopératives de crédit cherche à faire adopter des mesures incitatives en matière de formation de capital qui le mettraient sur un pied d'égalité avec les banques et les autres institutions financières. Le ministre des Finances est-il maintenant prêt à agir en ce sens plus qu'il ne l'était avant hier et particulièrement avant le budget de février?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'il soulève une question qui est à l'étude depuis quelque temps déjà et qui fait l'objet d'un examen continu. Ce n'est pas le moment maintenant de l'aborder à la Chambre, puisque le débat ne porte pas sur le budget. Cependant, je prends bonne note de ses instances.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE REFUS D'INDEMNISER CERTAINS PRISONNIERS DE GUERRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires des anciens combattants, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre doit savoir que 22 Canadiens, dont sept Terre-Neuviens, ont été détenus comme prisonniers de guerre par le régime de Vichy à Laghouat, en Algérie, durant la Seconde Guerre mondiale. On a toujours refusé d'indemniser ces prisonniers de guerre en vertu de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre.

Jim Templeton, de Saint-Jean de Terre-Neuve, qui fut abattu alors qu'il survolait l'Afrique du Nord et passa 472 jours dans le camp de prisonniers de Laghouat et ses camarades canadiens prisonniers en même temps que lui peuvent-ils finalement espérer que le gouvernement du Canada va intervenir pour veiller à ce qu'ils touchent l'indemnisation à laquelle ils ont droit en tant que prisonniers de guerre canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je vais me faire un plaisir de prendre note de cette question pour mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants. Comme le député le sait, ce ministre étudie actuellement la question. Il s'est manifestement battu de façon exemplaire pour défendre les anciens combattants du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je tiens à assurer au gouvernement que je ne cherche pas à critiquer des ministres ou à discuter leur attitude, mais simplement à obtenir une indemnisation pour les anciens combattants. Je pose ma question indépendamment de tout parti pris politique.

LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE INDEMNISATION

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre sait que la Loi d'indemnisation des prisonniers de guerre de 1976 stipule que seules peuvent être indemnisées les personnes qui ont été détenues par une puissance menant des activités hostiles aux alliés. Étant donné que les alliés n'ont jamais officiellement déclaré la guerre à la France sous le régime de Vichy ni reconnu la France de ce régime comme pays avec lequel nous étions en guerre, on a refusé d'indemniser ces prisonniers pour des motifs techniques. Certains d'entre eux se sont fait abattre en essayant de s'évader du camp. Le ministre va-t-il attirer l'attention du Cabinet sur ce problème et chercher à obtenir une indemnisation immédiatement pour ces Canadiens qui ont servi leur pays et qui ont été détenus comme prisonniers de guerre dans des conditions pénibles?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question du député est plutôt une instance. Je me ferai un plaisir de la transmettre au ministre des Affaires des anciens combattants qui, depuis qu'il est ministre, se bat sans relâche pour les anciens combattants du Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Répondez simplement à la question.

M. Beatty: Il s'est battu avec dévouement pour préserver leurs intérêts et veiller . . .

M. Gauthier: Laissez tomber la publicité.

M. Turner (Vancouver Quadra): Répondez. C'est une question sérieuse.

M. Beatty: J'aimerais que les députés libéraux, y compris le chef de l'opposition, traitent cette question avec le sérieux qu'elle mérite.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez bientôt fini de jouer au petit malin?